



COMPTE-RENDU DU BUREAU

MERCREDI 13 DECEMBRE 2023

En visioconférence

B.O n° 2606

Présents :

Président	Gilles SEZIONALE
Trésorier	Bernard DALMON
Trésorier adjoint	Patrick PEREZ
Secrétaire Générale	Dominique CUPILLARD
Secrétaire général adjoint	Philippe BRIOUT
Vice-président(e)s	Lazreg BENELHADJ Bénédicte COMPOIS Christiane GUERIN Dominique LAGIER Jean-Luc MANAUDOU Joël PINEAU
Chargés de mission	Denis CADON Benjamin MERCIER Stéphane METZGER

Assistent :

Directeur Technique National	Julien ISSOULIE
DTN Adjointe	Agnès BERTHET
Entraîneur EDF Water-Polo masculin	Florian BRUZZO (en partie)
Directeur Général	Laurent CIUBINI
Responsable de la coordination des Instances	Magali TAPRET
Coordnatrice administrative Présidence/Évènementiel	Valérie GICQUEL

Dominique Cupillard procède à l'appel nominal.

Gilles Sézionale revient sur les résultats exceptionnels obtenus par la France aux Championnats d'Europe 25m à Bucarest du 5 au 10 décembre dernier avec 23 médailles dont 7 titres, meilleur bilan depuis 2012 à domicile. Des félicitations de notre Ministre des sports, Amélie OUDEA CASTERA, ont été reçues à cet égard. Il adresse à son tour au nom de tous, ses félicitations aux athlètes, coaches et encadrement de la Direction Technique Nationale. Une bonne dynamique est lancée dans la course pour les Jeux Olympiques de Paris 2024 !

Concernant l'organisation des Championnats d'Europe 2026, il annonce que l'Etat a validé son engagement à hauteur de 2,9M€. L'annonce pour le lancement officiel de l'événement est fixée au 24 janvier 2024 en présence de la Ministre des Sports, du Président de la LEN et de la FFN.

Il fait également part de la signature ce jour du contrat de partenariat avec la Société Bioderma pour un montant annuel de 100K€ par an. Un autre partenariat important devrait être signé en janvier prochain.

Pour finir, il se félicite de l'excellente organisation du Final Tour Benjamins à Aix-en-Provence, Oyonnax et Chartres les 2 et 3 décembre dernier et souhaite que pour l'année prochaine les 14 ans puissent être intégrés à ce programme.

1. Affaires Administratives

1.1 – Cercles de compétence

- Validation du PV du CC Lutte contre les violences sexuelles du 16 novembre 2023

Ce procès-verbal est validé par le Bureau.

- **Validation du PV du CC Maîtres du 23 novembre 2023 (en annexe)**

Ce procès-verbal est validé par le Bureau.

- **Elargissement du CC Water-Polo**

Afin que toutes les divisions et/ou corporation soient représentées au sein du cercle de compétence Water-Polo, il est proposé d'élargir cette instance en intégrant les représentants suivants :

- Représentant de la N 2 : **Arnaud TEXIER**, entraîneur au club de la Rochelle.
- Représentant de la N 1 : **Michel SAN BIAGIO**, membre du Comité du CN Livry Gargan.
- Représentant des arbitres : **Jérémie PEDEN**, arbitre international

Le Bureau valide les nouveaux membres du CC Water-Polo.

1.2 - Point sur l'organisation du Conseil des Départements

Le Président a souhaité mettre en place le premier Conseil des Départements qui se tiendra les vendredi 2 et samedi 3 février 2024 au siège fédéral à Clichy, dont le pilotage a été confié à Olivier Hirtzig, en lien avec le Centre Fédéral de Ressources. Un questionnaire sera prochainement adressé à l'ensemble des Présidents de Comités Départementaux avec pour objectif de dresser un état des lieux du fonctionnement des Comités et d'identifier leurs besoins afin de proposer le programme le plus adapté à leurs attentes.

1.3 Validation de la convention de partenariat FFN – Association e-Enfance (en annexe)

Il s'agit de la 5^{ème} convention signée avec des associations visant à agir sur la lutte contre les violences. Agnès Berthet précise que cette convention nous permettra d'être accompagnés et d'agir et sur la sensibilisation aux cyber violences, thématique que nous n'avions pas encore avec les autres associations.

Le bureau valide cette convention.

2. Affaires financières

2.1 – Point à date sur les licences

- ✓ 269 596 licences (+ 13 345 licences, soit une augmentation de 5.21% par rapport à N-1)
- ✓ 5,167M€ (+ 145 907 €, soit une augmentation de 2.91% par rapport à N-1)
- ✓ 18 231 licences en attente
- ✓ Les difficultés rencontrées par les ligues et clubs seront abordées lors du prochain Conseil des Territoires

2.2 – Point sur les actions que les ligues pourraient accompagner (en annexe)

Laurent Ciubini rappelle que le Comité Directeur a validé le 29 novembre dernier le budget 2024, modulo le budget du sportif qui devait être rééquilibré. Le budget finalisé a été adressé ce matin au Codir pour validation définitive et il remercie tous les contributeurs de cette nouvelle mouture.

Lors de la réunion du Codir du 29 novembre, il a également été décidé de ne pas fragiliser le collectif sénior et olympique et d'assurer une partie de la Relève. La question qui se pose aujourd'hui réside sur le financement des 207 600 € manquants pour la relève, via un accompagnement des ligues, à déterminer.

Agnès Berthet présente le budget 2024 des équipes de France qui nécessiterait 8M€ sur 2024 pour pouvoir réaliser les projets de l'ensemble des disciplines et des collectifs. Au vu de notre capacité budgétaire nous ne pouvons en financer que 6,9M€ : il manque 207 600€ sur les équipes de France jeune et junior pour avoir un programme réduit mais cohérent.

Les actions d'EDF des collectifs relève de chaque discipline sont présentées en détail, pour un budget total de 872K€, dont 207 600 € manquants. L'objectif étant de préparer les athlètes à être performants sur les 2 prochaines olympiades en s'appuyant sur la dynamique actuelle.

Gilles Sézional souligne l'importance de réaliser toutes les actions. La question est maintenant de savoir si l'on met en place un dispositif avec un pot commun ou des actions régionales via l'accueil de stages par exemple.

Stéphane Metzger précise que certaines ligues sont déjà engagées dans ce process via des CNAHN.

Laurent Ciubini : certes, mais ce n'est pas le sujet. Il rappelle que la Relève est déjà du ressort des ligues, via la part régionale. Il s'agit aujourd'hui pour le Bureau de donner une orientation de travail qui sera présentée au prochain Conseil des Territoires du 16 décembre.

Agnès Berthet précise que concrètement pour 2024, les stages ont déjà été travaillés et localisés en amont et que nous ne pouvons plus bouger toute la préparation à ce stade.

Lazreg Benelhadj : qu'apporte concrètement la prise en charge d'actions au sein d'un territoire ? Les sommes étant importantes, ces décisions doivent être portées à la validation des CoDir des ligues. Concernant les subventions territoriales, il serait intéressant que l'accueil des collectifs soit valorisé auprès des élus locaux. Cette démarche peut s'inscrire dans la continuité de 2024.

Dominique Cupillard ajoute que la promotion de la discipline permet parfois d'obtenir des partenariats locaux qui financent les actions, comme cela a été le cas à Montceau les Mines pour l'accueil d'un stage de Natation Artistique.

Joël Pineau se dit plus favorable à une péréquation équitable entre toutes les ligues, au prorata du nombre de licences, comme cela a été fait pour le plongeon.

Philippe Briout : s'agissant d'un transfert de charges de la Fédération vers les ligues, nous sommes plutôt sur une question de visibilité financière. S'il est totalement solidaire avec cette demande, jusqu'à quel point devons-nous aller sur ce type de dispositif ? Cela fait plusieurs occasions successives que l'on fait appel aux ligues et il sera peut-être compliqué d'amener à nouveau les comités directeurs des ligues sur ce terrain. A noter qu'en Normandie les départements n'ont pratiquement pas de trésorerie, contrairement à la ligue.

Gilles Sézional rappelle que cette demande émane des débats du Codir du 29 novembre. Sans remettre en cause la part régionale (3,8M€), les ligues peuvent faire acte de solidarité en répondant ponctuellement favorablement à cette requête en année olympique.

Laurent Ciubini : les ligues ont été effectivement mises à contribution sur le fonds de péréquation plongeon et sur le projet de rénovation des SI. Pour répondre à la demande du Comité Directeur, il s'agit de ne pas couper l'élan mis en place l'année dernière, en préservant les EDF senior tout en ne réduisant pas les actions sur l'Accession.

Bénédicte Compois se dit totalement favorable à cette démarche, mais ce sera cependant compliqué en termes de temporalité pour les ligues de venir en soutien, en raison des choix régionaux déjà effectués pour 2024. Si ce type de situation perdure, nous devons enclencher une nouvelle coopération et façon de travailler ensemble, ligues et Fédération, et cette dynamique devra perdurer dans le temps.

Gilles Sézional : sans présager de l'avenir, nous pouvons espérer que les budgets s'amélioreront, notamment grâce aux nouveaux partenariats en cours de négociation.

Stéphane Metzger : si la participation au programme sportif n'est pas discutable, la ligue Grand-Est a déjà voté son budget, dont un soutien aux athlètes pour les Jeux. Si des réorientations sont aujourd'hui à effectuer, l'affectation peut être compliquée.

Laurent Ciubini : la répartition de la charge n'est pas encore définie. Il s'agit aujourd'hui d'une discussion au sein du Bureau fédéral. Souhaite-t-on mettre en place un pot commun comme cela a été fait pour la péréquation plongeon ou une participation sur certaines actions ?

Bénédicte Compois : en termes de temporalité, la meilleure formule serait la mise en place d'un pot commun, mixée si cela est possible avec des actions territoriales via un financement fléché en cette année olympique.

Jean-luc Manaudou se dit favorable à une répartition équitable calculée par exemple sur le nombre de licences. Il précise que la Ligue AURA redistribue 16 % de son budget à ses départements ; ce sujet devra être évoqué par la Fédération lors de la prochaine Assemblée des départements fixée en février. Un autre sujet serait également de connaître en toute transparence le fonctionnement de chacune des ligues afin de mieux appréhender les choix de chacun. Notre fonctionnement devrait être unique pour pouvoir répondre au collectif. Si cela n'a pas été voté en AG régionale, il est toujours possible de décider de ce financement en Codir régional.

Bernard Dalmon se dit partisan du pot commun au prorata du nombre de licences.

Il met par ailleurs l'accent sur les demandes de subventions effectuées auprès des conseils régionaux pour des frais engagés par la Fédération et non par la Ligue pour lesquelles nous pouvons être retoqués.

Laurent Ciubini : plusieurs scénarios avec des clés de répartition seront présentées lors du conseil des territoires du 20 décembre prochain.

Afin d'avancer sur les actions déjà engagées, la mise en œuvre du programme Relève est validé par le Bureau, dans l'attente des modalités de mise en œuvre du financement. 2 abstentions (Philippe Briout - Benjamin Mercier).

2.3 – Information sur la péréquation plongeon

Alexandra Laboucheix rappelle que le budget de 87K€ alloué en 2023 sur le fonds de péréquation devait permettre de financer à hauteur de 66K€ les organisations nationales déficitaires et à hauteur de 21K€ les actions d'Equipe de France. En 2023, ce fonds sera activé à hauteur de 59K€, les organisations nationales n'ayant été déficitaires qu'à hauteur de 38K€ (réalisé 2023).

Concrètement, le fonds de péréquation a permis de financer les actions suivantes en 2023 :

Sur les Equipes de France :

- 13K€ pour l'accompagnement des athlètes dans la période où ils n'ont plus de piscine (envoi de nageuses en Suisse)
- 11K€ pour un stage à Dubaï pour préparer la première étape de sélection aux Championnats de Monde

Sur les organisations nationales :

- 14,6K€ : Championnats de France de Strasbourg
- 9,2K€ : Coupe de France des ligues (Rennes)
- 6,4K€ : Meeting de Nice
- 2,5K€ : Championnats de France hiver (Lyon) (à affiner)
- 2K€ : Recyclage des officiels
- 1,9K€ : Formation des officiels
- 1,1K€ : Regroupement national (octobre)

Comme l'année dernière, la facturation pourrait se faire selon le nombre de licenciés par ligue.

Jean-Luc Manaudou reste en désaccord avec le calcul fait l'année dernière. Il souhaite comprendre la logique qui prévaut, à savoir que plus une ligue investit pour le plongeon, plus il lui est demandé de fonds. Il rappelle par ailleurs que la comptabilité fédérale sur une année civile n'est pas l'architecture comptable de toutes les ligues. Il s'interroge également sur l'utilité de certaines compétitions, dont la première édition de la Coupe de France des ligues de plongeon, qui a été un échec avec seulement 3 ligues représentées.

Julien Issoulié confirme que le format de la Coupe de France des ligues doit évoluer. Si en 2024 la deuxième édition ne prend pas plus d'ampleur nous prendrons les décisions qui s'imposent.

Stéphane Metzger regrette que le club de plongeon de Strasbourg, qui est l'une des seules structures en France, ne soit pas éligible pour entrer dans le calcul du fonds de péréquation. Ce qui est fait en faveur du développement de la discipline ne semble pas avoir de valeur.

Julien Issoulié : ce fonds n'avait pas pour vocation à accompagner les clubs mais devait servir à construire des compétitions.

Laurent Ciubini rappelle que le vote de l'année dernière avait entériné une répartition au prorata du nombre de licences et non au prorata des investissements et dépenses de chacune des ligues en faveur de la discipline. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si l'on repart sur le même mode de calcul que l'année dernière ou sur une autre répartition ?

Jean-Luc Manaudou : en tant que Présidents de ligues nous ne pouvons pas transgresser les règles que nous avons voté en tant que membres du Bureau.

Denis Cadon maintient son désaccord relatif à la mise en place d'un fonds de péréquation pour le Plongeon. Philippe Briout estime que le calcul sur le nombre de licences est le plus approprié. Il faut cependant travailler sur un modèle économique fédéral équilibré. Le vrai débat en termes d'administration devrait se porter sur le montant de la quote-part reversée aux ligues.

Dominique Cupillard demande au Bureau de se prononcer sur le mode de calcul 2024 du fonds de péréquation plongeon : calcul au prorata du nombre de licences ou intégration des investissements des ligues ?

Le Bureau valide un fonctionnement identique à l'année précédente, à savoir la répartition du fonds de péréquation au prorata du nombre de licences. (2 votes pour l'intégration des dépenses des ligues : Stéphane Metzger et Jean-Luc Manaudou, et 1 abstention : Denis Cadon)

3. Focus sur le Water-Polo masculin en présence de Florian Bruzzo

Florian Bruzzo rappelle que l'EDF WP masculine en 2020 avait terminé 13ème du Championnat d'Europe à Budapest (Hongrie).

En 2021, le projet du Water-Polo masculin lui a été confié.

En 2022, l'EDF masculine termine 4ème de la World League à Strasbourg et 6ème du Championnat d'Europe à Split (Croatie)

En 2023, elle termine 6ème du Championnat du Monde à Fukuoka (Japon), ce qui nous qualifie directement pour les CM de Doha.

Il présente ensuite en détail l'organigramme de l'équipe opérationnelle sur les différents secteurs d'intervention : encadrement technique, médical, préparation physique, optimisation de la performance, analyse vidéo/statistique, entraîneurs de clubs invités, intégration de l'arbitrage.

Denis Cadon trouve cette présentation remarquable et remercie Florian pour ce partage. Il demande si un lien existe avec un référent arbitrage.

Florian Bruzzo répond qu'effectivement la dimension arbitrale est très présente. Sébastien Dervieux intervient notamment régulièrement avec les joueurs, au travers de la préparation, d'ateliers dédiés et de fenêtres de discussion individuelle. Un point sur les arbitres est effectué à chaque match, en termes de psychologie notamment pour aviser le jeu selon l'arbitre.

Concernant les entraîneurs de clubs invités, au nombre de 5, il s'agit de partager le quotidien de l'EDF et de les mettre en responsabilité. Pour les clubs qui le désirent, des rendez-vous sont mis en place afin d'échanger sur la philosophie et sur leurs athlètes et ainsi coller au mieux à la stratégie collective en vue des Jeux de 2024.

Stéphane Metzger : pour l'avoir vécu sur Strasbourg, rendre les structures sportives actrices du projet fédéral est une réelle plus-value.

Florian Bruzzo présente ensuite la répartition des athlètes par clubs, les lieux envisagés pour la préparation olympique et le programme sportif 2024.

A noter l'opportunité du Test Event du 6 au 8 mai au CAO. A ce titre il a été demandé aux clubs de modifier les play-offs en fonction de ce test Event, modification validée par le Codir.

Du 14 mai au 18 juillet, programmation de 6 stages, dont 3 stages d'opposition et un stage terminal qui devrait se dérouler à Taverny.

Sur les Jeux Olympiques, nous devrions être sur un hébergement hybride : village olympique sur les jours de matches et Insep sur les journées off.

Julien Issoulié : concernant le programme 2024, il s'agit maintenant de trouver des lieux de stages qui puissent entrer dans l'enveloppe budgétaire : toutes les aides locales sont donc les bienvenues.

Bernard Dalmon informe que Jean-Michel Leclerc est prêt à accueillir un match de l'EDF à Montpellier dans le cadre de la préparation aux JO et la ligue prête à aider dans le cadre de cette organisation.

Florian Bruzzo : le fait que la Fédération ait investi sur le water-polo masculin a engendré des résultats. Nous sommes sur une année charnière, nous avons besoin de nous regrouper en stages et nous avons les moyens d'offrir un storytelling qui fera que tout l'investissement ne sera pas fait à perte.

L'ANS a enfin investi sur le collectif masculin. L'EDF masculine donne une bonne image, une dynamique se crée. Le sens de notre travail au quotidien est aujourd'hui de ramener une médaille.

Lazreg Benelhadj : le Water-Polo est un sport magnifique et a grand intérêt à devenir une discipline phare de la Fédération. Tout ce qui parasite son image est de l'ordre territorial.

La présentation complète est jointe au présent procès-verbal.

4. Calendrier institutionnel

- ✓ **Mercredi 20 décembre à 14h00 : Conseil des Territoires**
- ✓ **Mercredi 10 janvier 2024 à 14h30 : Bureau**

5. Questions diverses

5.1 – Cercles de compétence

Contrairement à ce qui est affiché sur le site fédéral, Dominique Cupillard tient à souligner que tout le travail sur les lieux d'organisation est aujourd'hui réalisé par Christiane Guérin et elle l'en remercie au nom de tous. Nous allons à cet égard le faire apparaître sur le site fédéral.

5.2. Elections régionales 2024

Lazreg Benelhadj revient sur la date limite de tenue des AG régionales fixée au 14 novembre 2024 minuit : compte tenu de la date des vacances scolaires de la Toussaint, l'AG de la Ligue IDF se tiendrait première quinzaine d'octobre. Quid des AG de départements ?

Dominique Cupillard rappelle que les dates sont malheureusement incompressibles.

Benjamin Mercier précise que pour répondre à cette complexité, la ligue des Hauts-de-France va demander que les AG des départements se déroulent sur une seule et même date.

5.3 – Agglomération de Clermont-Ferrand

Jean-Luc Manaudou revient sur la demande de l'Agglo de Clermont-Ferrand concernant l'accueil d'organisations d'envergure sur plusieurs disciplines, dont le 30 mars 2024 un événement de Natation Artistique.

Christiane Guérin fait part du retrait de la Ville de Montauban pour l'organisation des Championnats de France Open d'Eté de Natation Course du 16 au 21 juillet 2024 et propose que cette compétition soit proposée à Clermont-Ferrand.

Jean-Luc Manaudou profite de l'occasion pour faire un retour sur l'organisation exceptionnelle des Championnats de France Juniors à Montluçon, qui a bénéficié d'un enthousiasme local important en termes de retours pour la municipalité et le club.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h20.

La Secrétaire Générale
Dominique CUPILLARD

Le Président
Gilles SEZIONALE